



Ville de Châtillon-sur-Seine (Côte d'Or)

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-212101547-20220603-2022_115_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* _ *

N°	OBJET	DATE
2022-115	Forêt communale – aménagement forestier 2022 – 2041	03/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Châtillon-sur-Seine, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Présidence : M. Hubert BRIGAND

Secrétaire de Séance : Mme Françoise GEOFFROY

Présents : M. Hubert BRIGAND, M. Roland LEMAIRE, Mme Valérie DEFOSSE, M. François GAILLARD, Mme Colette ROUSSEL, M. Yves LEJOUR, Mme Géraldine PERRAUDIN, M. Didier CAILLOUX, Mme Sarah FRANCOIS, Mme Séverine MARTIN, Mme Audrey VERSTRAETE, M. Jérôme VEZIN, M. Hervé DE GUILLEBON, Mme Françoise GEOFFROY, M. Stéphane BRULEY, Mme Christine CHAUMONNOT, Mme Françoise FLACELIERE, M. Christian CARLI, M. Joël MAYER, Mme Laurence PIANETTI, Mme Pierrette NOIROT, Mme COURQUEUX Aurélie, M. Mathieu GROSMAIRE, Mme Aurélie SERGENT.

Excusés : M. Victor CHARTON (pouvoir à Mme Françoise GEOFFROY), Mme Béatrice FOISSEY (pouvoir à M. Christian CARLI), Mme Aurore LALLEMAND (pouvoir à Mme Pierrette NOIROT), M. Pascal CHAUMONNOT (pouvoir à M. Jérôme VEZIN), M. Romain SILVESTRE (pouvoir à M. Stéphane BRULEY).

DATE DE LA CONVOCATION : 18 mai 2022

DATE D’AFFICHAGE : 18 mai 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 24

NOMBRE DE VOTANTS : 29

N°2022-115 Forêt communale – aménagement forestier 2022 – 2041

Vu l'ancien procès-verbal de révision d'aménagement de la forêt communale ;

Vu les propositions faites par l'ONF pour la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de Châtillon-sur-Seine pour la période 2022-2041 ;

L'aménagement forestier est un document de référence entre le propriétaire (la commune de Châtillon-sur-Seine) et le gestionnaire (l'ONF). L'aménagement forestier établit et analyse le bilan patrimonial de la forêt puis définit les objectifs de gestion.

Il planifie sur une période donnée (ici 20 ans), toutes les actions qui seront menées en forêt : coupes, travaux, gestion de la chasse, de l'accueil du public, protection des sites culturels ou d'intérêt écologique.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Considérant le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale de Châtillon-sur-Seine établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L 212-1 du code forestier pour la période 2022-2041 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- * d'émettre un avis favorable au projet de révision de l'aménagement forestier proposé ;
- * de demander aux services de l'Etat, l'application des dispositions du 2° de l'article L 122-7 et L 122-8 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux parcs nationaux, conformément aux dispositions des articles R 122-23 et R 122-24 du code forestier ;
- * d'autoriser Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, l'adjoint délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire
Par dépôt en Sous-Préfecture le
Et par publication ou notification du

Châtillon-sur-Seine le 3 juin 2022
Pour extrait conforme
Le Maire, Conseiller Départemental,

Hubert BRIGAND

